

# Fiche d'inscription saison 2024- 2025

## Section Saint-Genix les villages

### Le Licencié :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel urgence : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Personne à prévenir : \_\_\_\_\_

### Responsable légal ou tuteur (pour les mineurs) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession du père : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Profession de la mère : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Le tarif annuel comprend l'affiliation du tireur auprès de la FFE, du Comité Régional AuRA, ainsi que l'assurance du tireur.

Catégorie	Né(e) en :	Tarif annuel :		1 <sup>r</sup> Chèque (Sept)	2 <sup>nd</sup> Chèque (Oct)
M7	2018-2019	<b>122 €</b>	Part FFE/ comité : 26€	74 €	48 €
			Part club : 96 €		
M9	2016-2017	<b>142 €</b>	Part FFE/ comité : 46 €	94 €	48 €
			Part club : 96 €		
A partir de M11	2015 et avant	<b>156.50€</b>	Part FFE/comité : 60.50 €	108.50 €	48 €
			Part club : 96 €		

	Location	Cauton	Référence
<b>Pantalon</b>	10€	80€	
<b>Veste</b>	10€	130€	
<b>Sous-Cuirasse</b>	10€	65€	
<b>Masque</b>	20€	120€	
<b>Total</b>	<b>50 €</b>	<b>395 €</b>	

La première année, il est obligatoire d'acheter **son propre gant. (15€ auprès de Floriane)**

Le dossier d'inscription est complet quand il comprend :

- la fiche d'inscription complétée recto-verso,
- un certificat médical de moins d'un mois indiquant « la non-contre-indication à la pratique de l'escrime »
- le(s) chèque(s) d'inscription
- le chèque de location
- le chèque de caution
- le chèque d'achat de matériel

#### Autorisation de soins médicaux :

- J'autorise le Maître d'armes et les responsables du club  
 Je n'autorise pas à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne mon enfant en cas d'urgence (entraînements, compétitions, stages) permettant les soins et/ou l'hospitalisation.

Allergie(s) connu(e)s : \_\_\_\_\_

Autre point à signaler : \_\_\_\_\_

Choix préférentiel :  Clinique  Hôpital Nom : \_\_\_\_\_

#### Autorisation de transport :

- J'autorise le Maître d'armes et/ ou la personne mandatée par le Club à transporter éventuellement, par véhicule automobile, mon enfant, sur le lieu des compétitions/ stages.  
 Je n'autorise pas Je m'engage à accompagner occasionnellement mon enfant et d'autres tireurs en compétition.

#### Autorisation de diffusion de l'image :

Le club peut être amené à diffuser les photographies individuelles ou de groupes, prises lors de la pratique de l'escrime sur (la)lesquelles figure mon enfant pour l'édition de documents de nature pédagogique (plaquette, site internet, page facebook ...) , des expositions à la salle d'armes, la publication dans la presse locale, départementale ou régionale.

- J'autorise la diffusion de la / des photographies.  
 Je n'autorise pas

#### Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime. Conformément au Droit européen N° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données.

#### Information relative au contrôle d'honorabilité des encadrants :

La licence me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilités au sein de la structure, selon les articles L 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du Code du Sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué (interrogation automatique du FIJ AIS). En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments susmentionnés et ledit contrôle

#### Prise en charge par le club :

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association EXCLUSIVEMENT dans la salle d'armes et pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place du Maître d'armes ou d'un responsable de l'association. L'enfant doit être repris au plus tard 10 minutes après la fin des cours dans la salle d'armes.

La non observation de cet engagement ne pourra mettre en cause la responsabilité du club.

Date :

Signature de l'adhérent (ou du tuteur légal) :